

# Au menu...

- ❑ **Les marchés en chiffre**
- ❑ **La place des consommateurs**
- ❑ **La régulation symétrique**
- ❑ **Les bénéfices des consommateurs**
- ❑ **Les limites de la régulation symétrique**

# Au menu...

## Les marchés en chiffre

La place des consommateurs

La régulation symétrique

Les bénéfices des consommateurs

Les limites de la régulation symétrique

# Marché de la téléphonie fixe 1/2

Occupé par l'Opérateur historique: **SOCATEL**

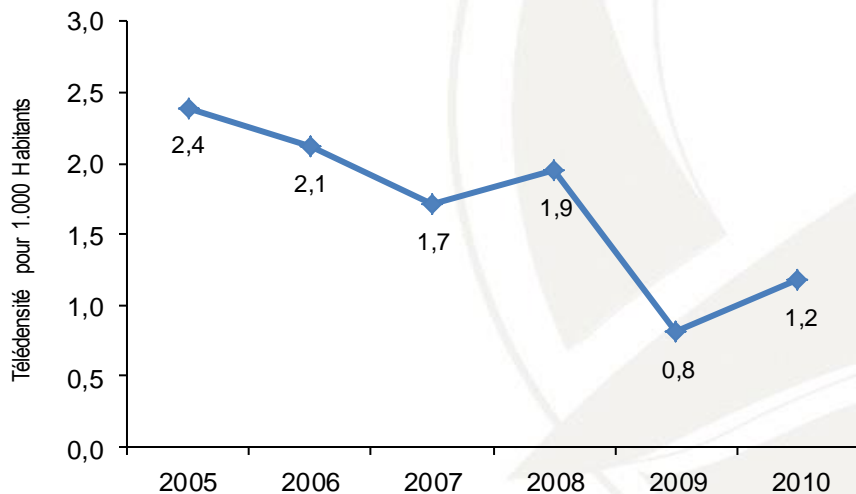
- En situation de monopole;
- L'opérateur de la téléphonie fixe bat de l'aile;
- Les infrastructures désuètes;
- Les offres de services limitées à la seule ville de Bangui;
- Le parc d'abonnés en décroissance depuis plusieurs années;
- Le nombre de lignes en activité < à 1000

# Marché de la téléphonie fixe 2/2

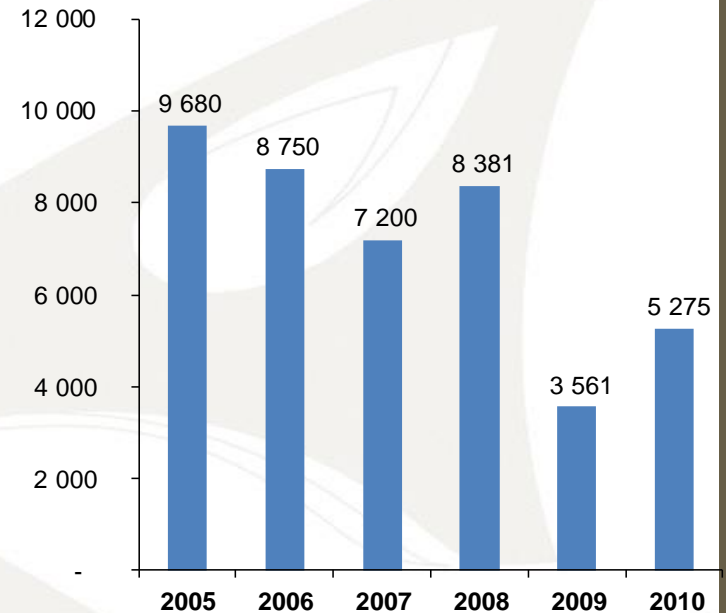
Occupé par l'Opérateur historique: **SOCATEL**

## Le marché de la téléphonie fixe en perte de vitesse

Evolution de la Télédensité (2005-2010)



Evolution du nombre des abonnés au téléphone fixe (2005-2010)



En moyenne, plus de 880 clients en moins chaque année

# Le marché de la téléphonie mobile 1/3

**1996:** Entrée du 1er opérateur de la Téléphonie mobile (TELECEL)

**2004:** Nationlink Telecom (AZUR)

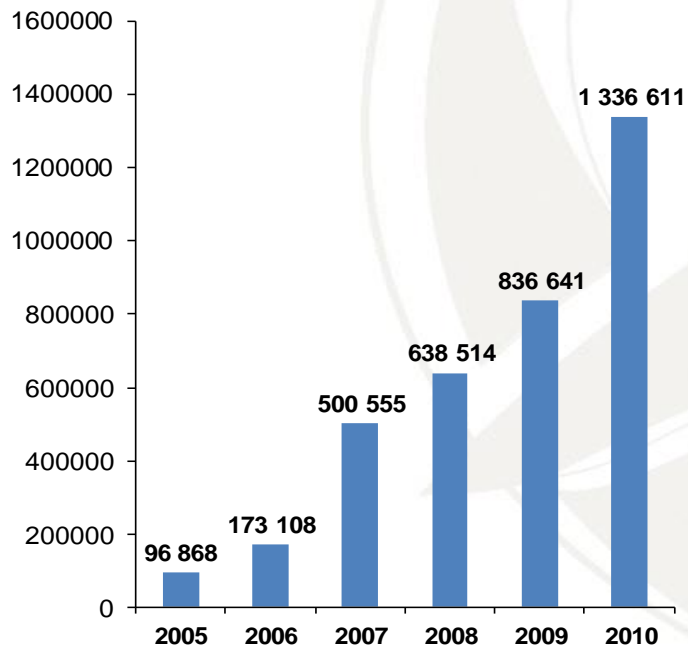
**2005:** Atlantique Télécom (A-CELL/MOOV)

**2007:** Orange Centrafrique

# Le marché de la téléphonie mobile 2/3

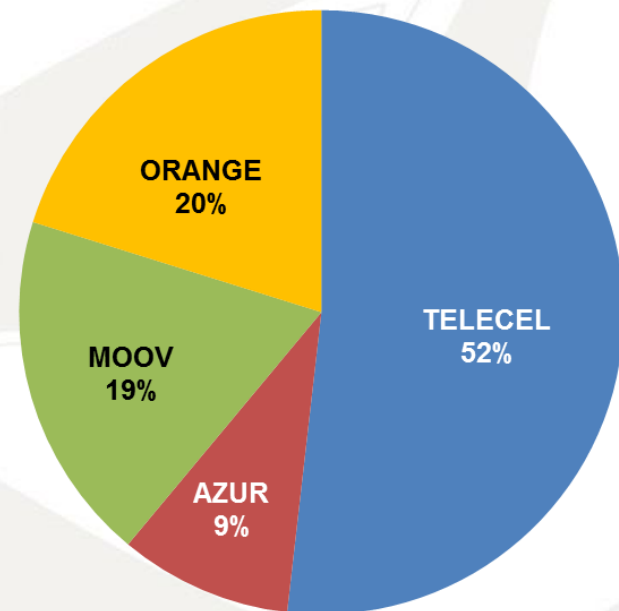
Le marché de la téléphonie mobile est dans une phase de croissance dynamique

Nombre de clients au téléphone mobile (2005-2010)



Telecel Centrafrique conserve une bonne part de ce marché

PDM au 31 Déc. 2010



- + 1,2 millions de clients en 5 ans (x 14)
- Près de 80% de clients actifs

# Le marché de la téléphonie mobile 3/3

En 2010...

## Pénétration

- Près de 30% de taux de pénétration

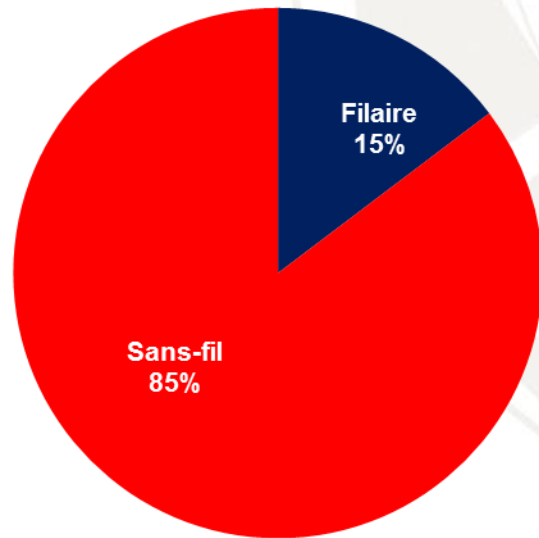
## Couverture

- 55% de population couvertes (environ 2,5 millions)

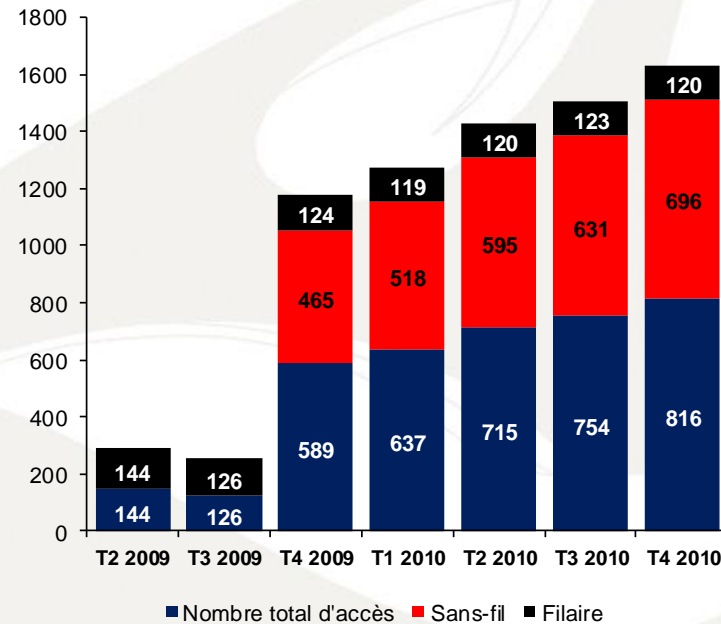
# Le marché de l'Internet 1/2

## L'introduction des technologies sans-fil a démocratisé l'accès à l'Internet

Répartition du nombre de clients par type d'accès au 31 Déc. 2010



Evolution trimestrielle du nombre de clients à l'Internet par type d'accès





# Le marché de l'Internet 2/2

En 2010...

## Pénétration

- **0,19 ligne pour 1.000 habitants** ( 1 accès pour 5,5 mille habitants environ)
- **La Pénétration de l'Internet est très marginale (coût, satellite)**
- **Perspective intéressante à court termes**

# Au menu...

- ❑ Les marchés en chiffre
- ❑ **La place des consommateurs**
- ❑ La régulation symétrique
- ❑ Les bénéfices des consommateurs
- ❑ Les limites de la régulation symétrique

# ... Dans le cadre réglementaire 1/3

**Rôle de l'ART:** favoriser l'exercice d'une **concurrence effective et loyale** entre les exploitants des réseaux et les fournisseurs de services au **bénéfice des consommateurs**.

**Loi 07.020**, portant régulation des télécommunications

□ **Art.4 :**

- **L'établissement et/ou l'exploitation des réseaux** s'effectuent dans les conditions d'une concurrence loyale et **dans le respect**, par les exploitants des réseaux publics, du **principe d'égalité de traitement des usagers**;
- **L'accès des usagers** aux réseaux publics doit être assuré dans des conditions **objectives, transparentes et non discriminatoires**.

## ... Dans le cadre réglementaire 2/3

- ❑ **Art 51:** les exploitants des réseaux publics de télécommunications, les fournisseurs de services de télécommunications et leurs employés sont tenus de respecter le secret de confidentialité des correspondances par voie de télécommunications et les conditions de la protection de la vie privée et des données nominatives des usagers sous peine de sanction.

### **Décret N°09.209** fixant les modalités de mise en application de la Loi 07.020

- ❑ **Art 6 :** Les exploitants doivent **communiquer à l'ART** avant leur mise en œuvre, **les tarifs et conditions générales** de leurs offres
- ❑ **Art 10:** **Tout abonné doit être informé** par les exploitants et/ou les distributeurs de **l'ensembles de ses droits** au moment de souscription de leur abonnement
- ❑ **Art.22:** Les exploitants sont tenus **d'acheminer gratuitement** sur leurs réseaux, **au profit de tous les usagers**, y compris ceux d'autres exploitants, dans le cadre des contrats d'interconnexion, **les appels d'urgence à destination des organismes publics, chargés de la sauvegarde des vies humaines**

## ... Dans le cadre réglementaire 3/3

### Arrêté N°489/MPTNT

#### □ Art 8: Les opérateurs sont tenus:

- d'informer le public de leur **tarifs**
- de leur **conditions générales d'offres** et de services
- ainsi que des **tarifs de fourniture** de chaque catégorie de service et de raccordements des équipements terminaux agréés à leurs réseaux

# Au menu...

- ❑ Les marchés en chiffre
- ❑ La place des consommateurs
- ❑ La régulation symétrique**
- ❑ Les bénéfices des consommateurs
- ❑ Les limites de la régulation symétrique

# Missions de l'ART

- ❑ [...]
- ❑ Fixer les règles de tarification ;
- ❑ Définir les objectifs de qualité et de disponibilité des services
- ❑ Veiller à l'universalité des services de Télécommunications et à l'interconnexion des réseaux de Télécommunications
- ❑ Participer à la protection des consommateurs
- ❑ Procédure de Contrôle de la concurrence (définition des cahiers des charges, appels d'offres)

# A l'origine...

- L'ART est devenue opérationnelle dans une **situation de concurrence effective**;
- L'opérateur historique qui dispose d'une infrastructure essentielle **n'a pas su s'adapter** à l'explosion du marché de la téléphonie mobile;
- La plupart des **interventions de l'ART** sur le marché de la téléphonie tient compte de **traitement équitable** vis-à-vis des opérateurs:
  - Obligations et **partage des ressources** de manière **équitable** entre les opérateurs existants.



# Obligations équitables 1/2

## Régimes d'interconnexion symétriques

- **Obligation d'interconnexion**
  - **Art 5 (Loi 07.020)**: l'interconnexion entre les différents réseaux nationaux de télécommunication est **obligatoire**
  - Elle doit être faite dans **des conditions** techniques, financières **non discriminatoires** pour assurer une concurrence loyale
- **Les tarifs d'interconnexion ne tiennent pas compte de situation particulière d'un opérateur:**
  - *un tarif unique de terminaison d'appels* entre opérateurs nationaux fixé par arrêté ministériel
  - *un tarif unique des trafic internationaux entrants* fixé par arrêté ministériel
- **Nombre minimum de liens d'interconnexion fixé par arrêté ministériel**

# Obligations équitables 2/2

## Obligations tarifaires

- ❑ Tous les opérateurs sont tenus de **transmettre les notices portant publicité des tarifs** à l'ART 30 jours avant l'entrée en vigueur
- ❑ L'ART peut **exiger des modifications** aux tarifs ou aux conditions de vente s'il ne respectent pas les règles de concurrence loyale
- ❑ En cas de **nouveau tarif approuvé par l'ART**, publication dans toutes les agences et points de ventes de l'opérateur

# Au menu...

- ❑ Les marchés en chiffre
- ❑ La place des consommateurs
- ❑ La régulation symétrique
- ❑ Les bénéfices des consommateurs**
- ❑ Les limites de la régulation symétrique

# Multiplicité des opportunités

L'ouverture des marchés à la concurrence a multiplié les opportunités des consommateurs, en termes de :

- **choix du fournisseur** (4 Opérateurs mobiles; 3 Fournisseurs d'Accès Internet, 1 opérateur fixe)
- **variété d'offres**: bonus sur les recharges, SIM duo, numéros complices, terminaux subventionnés,...

# Bienfaits de la concurrence

## Aujourd'hui:

- ❑ 1 centrafricain sur 3 utilise un téléphone mobile, alors qu'il y a 5 ans, on comptait environ 1 centrafricain sur 40
- ❑ **Les tarifs** des appels ont **baissé** de 37% en 5 ans (54% en on-net)
- ❑ **Les cartes SIM** sont pratiquement **offertes**. La tendance générale du marché étant que, pour une carte SIM achetée, le client paie, en réalité, le prix du crédit inclus
- ❑ La mise sur le marché des **terminaux subventionnés**, à bas prix, favorise l'accès aux réseaux à toutes les couches de la population

# Par conséquent...

- ❑ **Le choix d'une régulation symétrique a:**
  - favorisé la concurrence et l'innovation en Centrafrique;
  - procuré des bénéfices pour le consommateur.

**Toutefois, quelques limites subsistent...**

# Au menu...

- Les marchés en chiffre
- La place des consommateurs
- La régulation symétrique
- Les bénéfices des consommateurs
- Les limites de la régulation symétrique**

# Les limites de la régulation symétrique 1/2

## □ Certains comportements peu favorables aux consommateurs

- Le développement rapide des nouveaux services s'est parfois accompagné de **comportements commerciaux préjudiciables** pour les consommateurs (offres non transparentes, Qos, publicités trompeuses,...)
- La lutte contre de telles pratiques reste une priorité pour l'ART.

## □ Bénéfice et Protection: deux notions à élucider

- Confusion entre bénéfice et protection des consommateurs
- Les textes législatifs et réglementaires mettent plus **l'accent sur bénéfice** des usagers
- **Absence de réglementation spécifique** à la protection des consommateurs



## Les limites de la régulation symétrique 2/2

- **Manque de précisions notamment sur la notion de « Offre promotionnelle »:**
  - **La définition** claire de la notion
  - **La durée**
  - **L'intervalle de temps** entre deux offres promotionnelles portant sur le même service ou sur les services différents
  - ...

**MERCI**

**DE**

**VOTRE**

**ATTENTION**